

sance. Il fit appel à mes efforts, j'étais fier de les lui consacrer : une telle cause eût prêté des ailes à toutes les faiblesses et quelque retentissement qu'aient pu soulever depuis, autour de mon nom, les faveurs ou les rigueurs de la fortune, l'honneur de l'avoir mêlé à cette impérissable journée comptera toujours comme le plus grand souvenir de ma vie.

Pour vous tous, aussi, Messieurs, ce souvenir est grand. Pendant que tout se précipitait à l'envi au-devant du succès, l'Académie de Lyon intervint en faveur de la défaite. Elle voulut offrir à l'un de ses membres les plus éminents, une preuve de sympathie qui est demeurée unique, et qui n'honore pas moins celui qui l'inspira que ceux qui la voulurent donner. La Compagnie vota, en faveur de M. de Chantelauze, une adresse à la Cour des Pairs.

L'initiative appartient à un savant confrère qui nous est doublement cher, car Lyon lui doit son poète, et l'Académie se sent fière de posséder à la fois dans son sein deux générations qui lui rappellent un nom vénérable et glorieux. Mais l'honneur du vote revint à la Compagnie tout entière. Il fut unanime ; et ceux qui avaient fait partie de la Commission municipale de 1830, ne furent pas les moins empressés à protéger le noble vaincu de toute la force de leur nouvelle puissance (1).

(1) Voici le texte de cette adresse, votée sur la proposition de M. Richard de Laprade, président :

« NOBLES PAIRS,

« Au moment où un grand procès est porté devant vous, qu'il nous soit permis d'élever la voix en faveur d'un des accusés qui nous appartient. M. de Chantelauze vécut dix ans au milieu de nous ; comme la magistrature, le barreau et tous les justiciables, nous avons apprécié, non seulement ses talents, mais surtout sa haute impartialité, son esprit de sagesse et de modération, et, nous n'hésitons pas à le dire, son attachement aux principes